



VILLE DE SAINT-JÉRÔME

SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
TENUE LE 16 JANVIER 2024 À 19 H

ORDRE DU JOUR

1.- OUVERTURE

- 1.1 Ouverture de la séance
- 1.2 Mot du maire
- 1.3 Public – Période de questions
- 1.4 Adoption de l'ordre du jour
- 1.5 Approbation des procès-verbaux de la séance ordinaire du 12 décembre 2023 et des séances extraordinaires des 7 et 12 décembre 2023
- 1.6 Dépôt des procès-verbaux du comité exécutif des 7 et 14 décembre 2023

2.- AVIS DE MOTION - ADOPTION DE RÈGLEMENTS

- 2.1 Adoption avec modification du règlement parapluie décrétant des travaux de réfection de longues sections de pavage, trottoirs, bordures, drainage, éclairage et systèmes de gestion de la circulation à divers endroits de la Ville de Saint-Jérôme ainsi qu'un emprunt de 14 500 000 \$ - PR-0986-000
 - Nouveau règlement
 - Emprunt 14 500 000 \$
 - Termes 20 ans
 - 100 % à l'ensemble
 - Districts : Tous
 - Modification de l'article 2 pour faire référence aux travaux de réfection de longues sections de pavage, trottoirs, bordures, drainage, éclairage et systèmes de gestion de la circulation à divers endroits de la Ville et ajout d'un « attendu » référant aux dispositions contenues au deuxième paragraphe du deuxième alinéa de l'article 544 de la Loi sur les cités et villes
- 2.2 Adoption avec modification du règlement parapluie décrétant des réfections majeures de divers bâtiments de la Ville, ainsi qu'un emprunt de 600 000 \$ - PR-0987-000
 - Nouveau règlement
 - Emprunt 600 000 \$
 - Termes 20 ans
 - 100 % à l'ensemble
 - Districts : Tous
 - Modification : ajout d'une précision au premier « attendu » pour faire référence aux dispositions contenues au deuxième paragraphe du deuxième alinéa de l'article 544 de la Loi sur les cités et villes
- 2.3 Adoption avec modification du règlement 0988-000 pourvoyant à l'appropriation des taxes et compensation pour rencontrer les obligations de la Ville pour l'exercice financier 2024 - PR-0988-000
 - Nouveau règlement

- *Tarification pour la vidange des boues de fosses septiques est fixée à 92\$ / unité de résidence isolée plutôt que 77\$ prévu au projet de règlement*
- 2.4 Présentation, dépôt d'un projet de règlement et avis de motion - Règlement amendant le règlement 0887-000 portant sur la gestion des matières résiduelles, tel que déjà amendé – PR-0887-003
- *Amendement au règlement*
- 2.5 Adoption du règlement abrogeant le règlement 0897-000 concernant des travaux de réfection et d'étanchéisation de chambres de régulateurs, de compteurs et de vannes, ainsi qu'un emprunt de 750 000 \$ - PR-0989-000
- *Nouveau règlement*
 - *Règlement d'emprunt initial adopté en 2020 pour lequel le projet a été abandonné*
- 2.6 Présentation, dépôt d'un projet de règlement et avis de motion - Règlement décrétant des travaux d'égout sanitaire et pluvial, de chaussée, de trottoirs, de bordure au régulateur 14 à proximité du 280 rue Labelle ainsi qu'un emprunt de 2 300 000\$ - PR-0992-000
- *Nouveau règlement*
 - *Montant de 2 300 000 \$*
 - *Terme 20 ans*
 - *98,6 % du règlement d'emprunt sera remboursé à même une taxe générale imposée sur tous les immeubles de la Ville*
 - *1,4 % du règlement d'emprunt sera remboursé à même une taxe générale imposée sur tous les immeubles de la Ville desservis par le réseau d'égout*
- 2.7 Présentation, dépôt d'un projet de règlement et avis de motion – Règlement fixant le montant des dépenses relatives à la *Loi sur les immeubles industriels municipaux* (L.R.Q., C.I-0.1) – PR-0990-000
- *Nouveau règlement*
 - *En application de la LIIM, la Ville adopte un règlement fixant le montant maximal des dépenses pouvant être engagées en 2024 afin d'acheter des immeubles industriels autrement que via des règlements d'emprunt, ou bien pour commencer à utiliser des immeubles pour des fins industrielles qui étaient jusqu'alors détenus pour d'autres fins*
- 2.8 Présentation, dépôt d'un projet de règlement et avis de motion – Règlement amendant le règlement 0280-000 concernant la circulation et le stationnement, tel que déjà amendé – PR-0280-158
- *Amendement au règlement*
 - *Annexe 16, Articles 45 à 49, 51 et 63 « Stationnements municipaux » - Ajout du P-24 – Stationnement de la Cathédrale - De 8 h à 17 h, du lundi au vendredi, avec 13 cases réservées exclusivement pour la Cathédrale en tout temps*
 - *Annexe 20, Article 67 « Octroi du droit exclusif de stationner à certains groupes » - Ajout de l'article 3.39 – 13 cases réservées à usage exclusif à la Cathédrale en tout temps dans le stationnement de la Cathédrale (P24)*
- 2.9 Présentation, dépôt d'un projet de règlement et avis de motion – Règlement amendant le règlement 0979-000 sur le remboursement des dépenses de recherche et de soutien des conseillers - PR-0979-001
- *Amendement au règlement*
 - *Modification du point i) de l'article 7 sur les frais de déplacement et de stationnement afin de permettre aux élus d'être remboursés sur des dépenses de stationnement à l'extérieur de la Ville*
 - *Modification de l'article 12 afin d'inclure les dépenses reliées à des activités-bénéfice*
- 2.10 Présentation, dépôt d'un projet de règlement et avis de motion - Règlement décrétant des travaux de réfection d'aqueduc, d'égouts sanitaire et pluvial, de chaussée, de trottoirs et d'éclairage sur les rues Saint-Georges et Saint-Ignace ainsi qu'un emprunt de 6 300 000 \$ - PR-0991-000
- *Nouveau règlement*
 - *Emprunt 6 300 000 \$*
 - *Terme 20 ans*
 - *66,57 % du règlement d'emprunt sera remboursé à même une taxe générale imposée sur tous les immeubles de la Ville*
 - *14,25 % du règlement d'emprunt sera remboursé à même une taxe générale imposée sur tous les immeubles de la Ville desservis par le réseau d'aqueduc*
 - *19,18 % du règlement d'emprunt sera remboursé à même une taxe générale imposée sur tous les immeubles de la Ville desservis par le réseau d'égout*

- 2.11 Présentation, dépôt d'un projet de règlement et avis de motion - Règlement des travaux d'aménagement d'une piscine, du chalet de parc, du stationnement et des travaux connexes au parc de La Durantaye ainsi qu'un emprunt de 13 300 000 \$ - PR-0993-000
- Nouveau règlement
 - Emprunt 13 300 000 \$
 - Terme 20 ans
 - 100% à l'ensemble
- 2.12 Présentation, dépôt d'un projet de règlement et avis de motion – Règlement amendant le règlement 0973-000 décrétant des travaux de construction de la nouvelle caserne ouest du Service de la sécurité incendie, incluant une nouvelle centrale de répartitions des appels d'urgence 911 ainsi qu'un emprunt de 22 167 000 \$ - PR-0973-001
- Amendement au règlement
 - Emprunt 2 940 000 \$
 - Montant total de l'emprunt 25 107 000 \$
 - Terme 20 ans
 - 100% à l'ensemble
- 2.13 Présentation, dépôt d'un projet de règlement et avis de motion - Règlement créant une réserve financière dans le but de financer des immobilisations, des projets et des programmes en environnement (Fonds vert) – PR-0994-000
- Nouveau règlement
 - Le montant maximum projeté de la réserve financière est de 2 000 000 \$
 - Pour une durée indéterminée

3.- **ZONAGE**

- 3.1 Dépôt du procès-verbal de l'assemblée de consultation publique du 9 janvier 2023
- 3 certificats
- 3.2 Adoption de la résolution concernant un projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) de la Ville de Saint-Jérôme en vertu du règlement 0319-000 – PPCMOI-2023-20103 – 710 rue de Martigny Ouest (lot 4 669 611 du cadastre du Québec)
- PPCMOI visant à permettre l'agrandissement d'un bâtiment mixte isolé incluant une industrie de produits pharmaceutiques de classe d'usages « Industrie légère (I-1) » avec un bureau « Service professionnel et spécialisé (C-3) », un comptoir de vente « Commerce de gros (C-9) » ainsi qu'un espace vacant pouvant accueillir des classes d'usages commerciales (C-8, C-9 et C-10) sur le lot 4 669 611 du cadastre du Québec, situé au 710, rue de Martigny Ouest
 - Assemblée publique : 5 décembre 2023
 - District : 10
- 3.3 Adoption du règlement 0309-525 amendant le règlement 0309-000 sur le zonage, tel que déjà amendé – PR-0309-525
- Amendement au règlement
 - Afin de permettre des aires de stationnement double pour les habitations unifamiliales contiguës situées dans les zones H-2404, H-2405 et H-2406
 - Assemblée publique : 9 janvier 2024
 - District : 7
- 3.4 Adoption d'un second projet d'amendement au règlement 0309-000 sur le zonage, tel que déjà amendé – PR-0309-526
- Amendement au règlement
 - Afin de permettre dans la zone H-2099.3 des habitations unifamiliales jumelées par le mur latéral d'une hauteur maximale de 3 étages et de réduire la profondeur minimale de certaines marges de recul dans la zone H-2100
 - Assemblée publique : 9 janvier 2024
 - District : 4
- 3.5 Adoption d'un projet de résolution concernant un projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) de la Ville de Saint-Jérôme en vertu du règlement 0319-000 – PPCMOI-2023-20087 – Rue Castonguay – Lotes 6 396 243 à 6 396 247 du cadastre du Québec
- PPCMOI visant à permettre la réalisation d'un projet de construction d'une « Habitations multifamiliale isolée » de la classe d'usage (H-5) de six centre trente-six (636) logements à même les lots 6 396 243 à 6 396 247 du cadastre du Québec, situé au 240 à 270 rue Castonguay
 - Assemblée publique : 6 février 2023
 - District : 9

- 3.6 Avis de motion – Amendement au règlement 0300-000 au plan d’urbanisme, tel que déjà amendé – PR-0300-017
- Amendement au règlement
 - Afin d’ajouter un objectif qui vise à décréter un programme de revitalisation des immeubles identifiés au pôle économique du parc industriel de Saint-Jérôme, ainsi qu’aux abords de la jonction des routes 117 et 158
 - Ajouter un objectif à cet effet au plan d’urbanisme, en concordance avec les orientations du plan d’urbanisme et la stratégie de développement économique 2022-2030
 - Identifier, à l’aide d’un plan, les secteurs admissibles
 - Districts: Tous les districts
- 3.7 Adoption – Projet d’amendement au règlement 0300-000 au plan d’urbanisme, tel que déjà amendé – PR-0300-017
- Amendement au règlement
 - Afin d’ajouter un objectif qui vise à décréter un programme de revitalisation des immeubles identifiés au pôle économique du parc industriel de Saint-Jérôme, ainsi qu’aux abords de la jonction des routes 117 et 158
 - Ajouter un objectif à cet effet au plan d’urbanisme, en concordance avec les orientations du plan d’urbanisme et la stratégie de développement économique 2022-2030
 - Identifier, à l’aide d’un plan, les secteurs admissibles
 - Districts: Tous les districts

4.- DEMANDE DE PERMIS – PIIA - DÉMOLITION

- 4.1 Refus - Demande de permis dans le cadre de plans d’implantation et d’intégration architecturale - PIIA-2023-20142 - 216, rue des Méandres - Lot 6 253 822 du cadastre du Québec
- Demande visant à autoriser la construction d’une (1) habitation unifamiliale isolée avec garage attenant
 - District : 2
- 4.2 Demande de permis dans le cadre de plans d’implantation et d’intégration architecturale - PIIA-2023-20125 - 972, 972A, 974, 974A, rue Labelle - Lot 2 141 159 du cadastre du Québec
- Rénovation extérieure d’une habitation multifamiliale isolée
 - District : 5
- 4.3 Demande de permis dans le cadre de plans d’implantation et d’intégration architecturale - PIIA-2023-20092 - 80, rue de la Gare - Lot 6 214 072 du cadastre du Québec
- Autoriser l’installation d’une (1) nouvelle enseigne rattachée « Beauté Jasmynne », avec éclairage indirect
 - District : 6

5.- PAIEMENTS DIVERS

- 5.1 Dépôt – Liste des contrats octroyés par le comité exécutif et liste des dépenses contenues dans le registre des chèques – Décembre 2023
- 5.2 Rapport sur la délégation de pouvoir – Liste des commandes et variations budgétaires – Décembre 2023
- 5.3 Transfert de crédit – Fonds de roulement 2023
- Des transferts de crédit doivent être effectués sur différents projets de la liste adoptée en novembre 2022 pour l’exercice 2023
- 5.4 Autorisation de verser la contribution de la Ville à l’Office municipal d’habitation de Saint-Jérôme – États financiers 2020
- Versement d’une contribution au montant de 72 818 \$
- 5.5 Autorisation de verser la contribution corrigée de la Ville à l’Office municipale d’habitation de Saint-Jérôme – Programme de supplément au loyer 2019
- Versement d’une contribution au montant de 98 505 \$
- 5.6 Autorisation de verser la contribution de la Ville à l’Office municipal d’habitation de Saint-Jérôme – Budget révisé 2023
- Approbation du budget révisé 2023
 - Versement d’une contribution au montant de 22 785 \$

- 5.7 Modification à l'envergure d'un contrat no. 2 – Mandat aux professionnels pour la surveillance des travaux de prolongement du réseau d'aqueduc sur le boulevard de la Salette et la rue des Lacs (AO 2018-28 ING)
- « CIMA + S.E.N.C. » pour un montant supplémentaire de 46 000,00 \$ (taxes incluses), portant ainsi la valeur du contrat à 484 220,94 \$ (taxes incluses)
 - Payable à même le règlement d'emprunt 0938-000 (Ensemble : 21.67%; Aqueduc 17.22%; Riverains 1.5%; TECQ (2019-2023) 59,62% - Terme de 20 ans)
- 5.8 Autorisation de verser la contribution de la Ville à l'Office municipal d'habitation de Saint-Jérôme – Budget 2024
- Versement d'une contribution de 204 503 \$, représentant 10 % du déficit projeté de 2 045 033 \$
- 5.9 Transfert de crédit et affectations supplémentaires – Fonds de roulement 2024
- Ajout d'un montant affecté pour l'acquisition d'un camion nacelle de 60 pieds
- 5.10 Transfert de crédit et affectations supplémentaires – Paiement comptant 2024
- Affectation d'un montant additionnel à l'annexe 1 pour l'acquisition de véhicules et équipements pour procéder aux marquages de rue en régie interne
- 5.11 Résolution de concordance relativement à un emprunt par obligation au montant de 7 531 000 \$ qui sera réalisé le 5 février 2024
- La Ville de Saint-Jérôme souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, pour un montant total de 7 531 000 \$ qui sera réalisé le 5 février 2024
 - Financement des règlements d'emprunt sur une période maximale de 5 ans vu les taux d'intérêt élevés sur les marchés

6.- ADJUDICATIONS - SOUMISSIONS

- 6.1 Achat de livres et de documents multimédias pour les bibliothèques municipales pour l'année 2024 (2024-GG-002)
- Soumissionnaires retenus sont les trois (3) librairies agréées des Laurentides, pour un montant total n'excédant pas 342 607,61 \$, taxes incluses
- 6.2 Adjudication de contrat – Travaux de remplacement d'égout pluvial – Place Linda (VP 2015-6,3)
- Soumissionnaire retenu « Excapro Excavation inc. » pour un montant total de 391 259,33 \$ taxes et contingences incluses
- 6.3 Option de prolongation de contrat - Contrat de service pour les services d'accueil et mise en place (appariteurs) du Quartier 50+ - Année 2024
- Option de prolongation de contrat auprès de l'organisme « Les centres d'activités physiques Rivière-du-Nord » au montant de 206 982 \$ pour l'année 2024 incluant les taxes
- 6.4 Modification à la résolution CE-13779/23-05-24 - Contrat de service pour les services d'accueil du Centre sportif Claude-Beaulieu – Les Centres d'activités physiques Rivière-du-Nord - 2022-055-GGHP
- L'organisme « Les Centres d'activités physiques Rivière-du-Nord », pour une dépense ne pouvant excéder la somme de 170 904,13 \$ taxes incluses pour l'année 2024.

7.- ADMINISTRATION GÉNÉRALE

- 7.1 Permission de voirie et entente d'entretien 2024 – Demande au ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTMD)
- Résolution pour obtenir les permissions de voirie et les ententes d'entretien auprès du ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTMD), dont les coûts de remise en état des éléments de l'emprise du MTMD n'excèdent pas la somme de 10 000,00 \$ pour l'année 2024 et désignation des personnes autorisées à signer lesdites permissions
- 7.2 Demande auprès du ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTMD) - Demande d'ajout de feux piétons - Intersection du boulevard de la Salette et la rue des Lacs
- 7.3 Établissement d'un processus d'homologation – Système pour la perception, la gestion et le contrôle du stationnement (projet VP 2024-10, appel d'homologation 2023-46 HOM, règlement 0975-000)
- Conformément à l'article 573.1.0.2 de la Loi sur les cités et villes

- *Pour permettre de publier sur SÉAO un avis d'appel d'homologation pour lequel divers fournisseurs, en mesure d'offrir la solution intégrée et complète de gestion du stationnement, pourront se manifester et soumettre leur système*
- *Districts 5, 6 et 9*

7.4 Approbation de l'acte de donation – Patinoire Bleu Blanc Bouge – Fondation des Canadiens pour l'enfance

- *Approbation du protocole et autorisation de signatures*

7.5 Programmation des travaux no3 - Programmation de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2019-2024 (TECQ) - Abrogation de la résolution CM-16400/23-11-21

7.6 Option de prolongation - Entente intermunicipale relative à la vente pour non-paiement des taxes et prévoyant une délégation de compétence - MRC de la Rivière-du-Nord

- *Durée de 3 ans*

7.7 Entente de service aux sinistrés - Société canadienne de la Croix-Rouge - 2024-2026

- *Durée de 2 ans*
- *16 412,20 (82 061 X 0,20\$)*

7.8 Dépôt par la greffière des procès-verbaux de corrections datés des 21 décembre 2023 et 12 janvier 2024

8.- RESSOURCES HUMAINES

8.1 Embauche – Greffier adjoint à la cour municipale – Service du greffe et des affaires juridiques

8.2 Entente de règlement de grief, transaction et quittance – Employé 1914

8.3 Lettre d'entente entre la Ville de Saint-Jérôme et l'association des policiers de Saint-Jérôme Métropolitain inc. - Abolition du statut de policier temporaire et attractivité à l'embauche et rétention

8.4 Mesure disciplinaire – Suspension sans solde – Employé 2768

9.- PÉRIODE DE QUESTIONS - CLÔTURE

9.1 Public – Seconde période de questions

9.2 Dépôt d'avis de proposition par les membres du conseil

9.3 Parole au conseil

9.4 Levée de l'assemblée

Prochaine séance ordinaire : Le 20 février 2024